



ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT

**Ministère des affaires sociales et de la
lutte contre l'exclusion**

Madame Ségolène NEUVILLE

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Objet : projet de décret et d'arrêté relatif à la RLH
(reconnaissance de la lourdeur du handicap)

Paris, le 9 septembre 2015

Madame la Secrétaire d'ETAT,

Nous avons pris connaissance du projet de décret et d'arrêté sur la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) et nous voudrions vous exprimer notre plus vive satisfaction à propos de la seule véritable mesure pour favoriser le passage du milieu protégé (les ESAT) vers le milieu ordinaire de travail, lorsqu'il est possible.

ANDICAT s'est en effet mobilisée depuis plusieurs années pour obtenir l'attribution automatique et sécurisée de la RLH aux sortants d'ESAT.

Il semble que cela sera enfin chose faite prochainement.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire d'ETAT, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Gérard ZRIBI

Président d'ANDICAT

Promouvoir et actualiser l'action des ESAT, professionnaliser le secteur du travail protégé.

44 rue René Boulanger – 75010 PARIS ■ Tél./Fax : 01 42 40 15 28 ■ E-mail : andicat@wanadoo.fr ■ www.andicat.org

SIRET 444 490 056 00017 ■ APE 9499 Z